

Montréal, le 6 novembre 2009

**Par courriel**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2010  
Dossier de la Régie : R-3707-2009**

---

La Régie accuse réception de la lettre du 5 courant du procureur du Transporteur requérant une extension du délai imparti pour produire les réponses du Transporteur aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants.

La Régie accepte de proroger le délai accordé au Transporteur pour ce faire jusqu'à **12h, le 10 novembre 2009**.

En conséquence, elle demande aux intervenants de déposer leur mémoire et observations **d'ici 12h le 24 novembre 2009**, mais maintient la date du 27 novembre 2009 pour la transmission des demandes de renseignements aux intervenants.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/